

Sur le projet d'accès au plateau de  
Signes – Le Castellet  
depuis l'aire  
des Plaines Barannes-Liouquet



Tracé envisagé pour une 2 x 2 voies vers le plateau de Signes    ||||| voie nouvelle    - - - - - - - - - doublement D2

## Un nouveau barreau routier CCI du Var 28/05/2018

Pour faciliter l'accès au plateau et au PAPS, une réflexion est actuellement en cours sur la réalisation d'un nouveau barreau routier : une route 2x2 voies avec embranchement direct depuis l'autoroute A50, depuis l'aire du Liouquet à Saint-Cyr-sur-Mer en rejoignant la route des hauts du Camp du Castellet. La mise en service de ce nouvel équipement permettra de désengorger les voies actuellement empruntées, et d'offrir aux salariés et dirigeants un accès à la hauteur des ambitions du parc, avec des temps de trajet réduits depuis les grandes métropoles.

<https://www.var.cci.fr/content/signes-un-parc-qui-de-lavenir>

## Circulation vers Signes: passer la vitesse supérieure Var Matin 01/10/2018

Afin de résoudre le problème de circulation vers le plateau de Signes, une première solution a été étudiée par le Conseil départemental du Var: elle consisterait à créer une nouvelle voie de liaison (de 5,2 km) entre l'autoroute A50, au niveau de l'aire de repos "Les Plaines Baronnes", et la RD3. La desserte du plateau de Signes se ferait ensuite par la RD3 dans les Bouches-du-Rhône et la RD2 dans le Var pour rejoindre le carrefour RDN8-RD2.

Ces travaux coûteraient entre 40 et 50 millions d'euros. Une autre option est proposée par Bernard Destrot: une déviation par la RD1 depuis le sommet du col de l'Ange pour rejoindre la RD3 par le Grand Caunet et la forêt de Fontblanche.

Elle présente le double avantage d'être plus rapide à mettre en œuvre et moins onéreuse: "*La route existe déjà: il suffirait de l'aménager en l'élargissant et en coupant quelques virages*", argumente le maire de Cuges.

<https://www.varmatin.com/vie-locale/circulation-vers-signes-passer-la-vitesse-superieure-265272>

La deuxième piste, proposée par le Maire de Cuges n'est pas vraiment satisfaisante. Elle conforte le trajet Pont de l'Étoile – Gémenos – plateau de Signes, sur des routes sinueuses, irrémédiablement dangereuses pour les voitures et les motos. Elle nécessite au minimum un doublement de l'emprise totale (chaussée + accotements) et aboutit à 25 km sur des petites routes traversant des zones habitées, supportant un trafic local important.

Que coût ? Quelle échéance ?

L'étude évoquée du Conseil départemental du Var portant sur un projet situé dans le département des Bouches du Rhône, donc hors de son territoire, existe-t-elle vraiment ? Si oui, pourquoi n'est-elle pas publique ?

5,5 km de voie nouvelle de l'aire des Plaines Baronnes-Liouquet au Grand Caunet pente moyenne 6 % (de 65 à 395 m d'altitude)  
ce qui implique des portions à au moins 8 %.

7 km de voie doublée du Grand Caunet au Camp

Opération qui nécessite l'accord et la prise en charge par deux départements (13 et 83).

La voie nouvelle est en totalité sur les Bouches du Rhône, de même que la voie à doubler jusqu'à La Bégude.

## Procédure :

- 1 - L'inscription du projet au Plan routier départemental des Bouches du Rhône et du Var !
- 2 - Le diagnostic Les services techniques du Département étudient le projet afin d'identifier les enjeux et les besoins du territoire, puis proposer plusieurs scénarios d'aménagement. Durée moyenne : environ 6 mois
- 3 - Le choix du scénario Les acteurs locaux (maires, présidents de groupements de communes, conseillers généraux, chambre de commerce, chambre d'agriculture, syndicats de transporteurs...), réunis au sein d'un comité de pilotage, émettent un avis qui débouche sur le choix d'un scénario d'aménagement. Cette procédure n'est pas obligatoire et est propre aux grands projets du Département du Nord.  
Durée moyenne : environ 3 mois
- 4 - L'étude d'avant-projet À partir du scénario retenu et en tenant compte des remarques formulées à l'étape précédente, les services techniques réalisent une étude d'avant-projet. Celle-ci permet d'élaborer le dossier qui sera soumis à la concertation préalable.  
Durée moyenne : environ 3 mois
- 5 - La concertation préalable Il s'agit de recueillir les remarques des populations directement touchées par le projet. Ce dernier est mis à leur disposition dans les mairies des communes concernées pendant un mois et demi, et des réunions publiques sont organisées.  
Durée moyenne : environ 6 mois au total
- 6 - L'enquête publique Il s'agit d'une procédure définie et encadrée par la loi. Elle est réalisée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. Elle comporte une étude d'impact du projet afin d'évaluer les conséquences de la future réalisation sur le cadre de vie des populations, l'environnement, mais aussi sa rentabilité socio-économique. Si le projet nécessite d'acquérir des terrains, une déclaration d'utilité publique (DUP) est indispensable. Cet acte important permet notamment à la collectivité d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet.  
Durée moyenne : environ 6 mois
- 7 - L'étude de projet Cette étude technique détaillée intègre toutes les observations émises pendant l'enquête publique et définit précisément les emprises de la future route.  
Durée moyenne : environ 6 mois
- 8 - Les acquisitions foncières Muni de la DUP, le Département peut désormais procéder à l'acquisition des terrains qui vont accueillir la nouvelle voirie. C'est également à cette étape que sont lancées les éventuelles procédures d'aménagement foncier (lorsque le projet traverse des terrains agricoles).  
Durée moyenne : environ 1 an

9 - Les appels d'offre et le choix des entreprises Les travaux seront réalisés par des entreprises dans le cadre d'un marché public. Le Département lance des appels d'offre et sélectionne les titulaires du marché parmi les entreprises candidates, suivant la procédure définie par le Code des marchés publics.  
Durée moyenne : environ 6 mois

#### 10 - Les travaux

Les travaux peuvent débuter. Quelques mois, voire un ou deux ans plus tard, selon la complexité du chantier, le nouvel équipement pourra être ouvert à la circulation.

Durée : variable

Pourquoi 2 x 2 voies ?

Quelle échéance ? 8 – 10 ans ?

Quel(s) maître(s) d'ouvrage ?

Qui finance ?